



# Fédération Hôtellerie & Restauration

## Assemblée Générale Annuelle

### Novembre 2024

1. Bureau de la fédération Hôtellerie & Restauration
2. Introduction
3. Problématiques du secteur
4. Conclusions & Perspectives du secteur

## 1. Bureau de la Fédération

Président : Monsieur Martial VERINE (ES-KO Catering)

Vice-Président : Monsieur Frédéric BREYTON (Hôtel Elaïs)

Vice-président : Monsieur Naji KHOURY (Hôtel Mikhael's)

Vice-président : Monsieur Prudent MOUFOUKOU (Pellegrini Catering)

## 1.2 Membres du bureau de la fédération Hôtellerie & Restauration

### 1.2.1 Sur Brazzaville

- 1) Grand Hôtel de Kintele
- 2) Hôtel Radisson Blu M'bamou Palace
- 3) Hôtel Mikhael's

### 1.2.2 Sur Pointe-Noire

- 4) Hôtel DoubleTree by Hilton
- 5) Hôtel La Villa Madiba
- 6) Hôtel Malonda Lodge
- 7) Hôtel Elaïs
- 8) Restaurant Sous les Manguiers
- 9) Pellegrini Catering
- 10) ES-KO Catering (ex-Sodexo)

## 2. Introduction

L'année 2024, a pour tous été remplie de challenges sur l'ensemble du secteur hôtelier, restauration et catering, que nous évoquerons ci-après.

Nous sommes heureux et contents de compter parmi la fédération 10 membres, toutefois, comme sur les années précédentes nous souhaiterions plus de participation & d'interaction entre les membres, la fédération H&R et le bureau, durant de nos échanges formels & informels tout au long de l'année.

Nous invitons également chaque membre direct et tout autre membre des autres fédérations à faire-valoir l'intérêt d'une Union Patronale forte et ainsi promouvoir et faire grandir le nombre de nos adhérents, qui n'a pas évolué depuis plus de 3 ans.

Au cours de l'année 2024, la fédération a abordé un certain nombre de problématiques, à savoir dans:

- => La fiscalité dans le secteur hôtelier
- => Le développement du tourisme en République du Congo
- => La problématique des dettes des administrations publiques dans le secteur hôtelier
- => L'Annexe « Catering Pétrolier » à la Convention sectorielle

Ces derniers seront développés dans les chapitres suivants.

### **3. Problématiques du secteur**

#### 3.1. La Fiscalité dans le secteur hôtelier & restauration et ses inégalités

Le rétablissement de la confiance des investisseurs dans notre économie, par le respect des engagements de l'Etat mais aussi par la publication d'un manuel par secteur regroupant la liste des responsabilités sociales, fiscales et parafiscales des entreprises opérant dans ce secteur.

Les investisseurs étant informés en toute transparence, cela mettrait donc fin aux abus tels que la fuite fiscale ou la corruption.

L'information, surtout au sujet de la parafiscalité est très difficile à obtenir et les entreprises de notre secteur font souvent face à des pressions et des conflits dû à la mauvaise interprétation ou à l'ignorance des textes.

La problématique dans l'interprétation de l'Article 126 sexies du CGI quant à la fiscalité applicable au secteur catering auprès des sociétés pétrolières, à laquelle les sociétés Pellegrini et ES-KO font régulièrement face.

Pour rappel, au-delà de l'aspect pur et dur de la fiscalité applicable au secteur hôtelier, bien plus élevé qu'ailleurs, à savoir, 10% de taxe touristique basée sur le CA, Taxe municipale de 2% sur le CA sur BZV et de 1 000 XAF / pers / jour sur PNR, taxe sur la restauration à hauteur de 4% sur le CA... le secteur est également soumis à l'imposition sur les bénéfices au même titre que le régime général.

Il existe de nombreuses inégalités dans le secteur avec des régimes fiscaux du type forfaitaire qui sont appliqués à certain hôteliers et pas à d'autres.  
Sous quels prétextes et/ou avantages?

Par ailleurs, des constructions « anarchiques » d'immeubles à usage d'appartements meublés sont observées. Cela soulève des questions concernant la fiscalité applicable à ces constructions.

Est-ce que ces propriétaires ont besoin d'une licence d'hôtellerie au même titre qu'un établissement de tourisme hôtelier ? Sont-ils soumis à payer la taxe touristique ? Taxe municipale, Redevance audiovisuelle, taxe sur l'environnement etc...

La TVA est-elle appliquée comme le fait un hôtel classique ?

Ainsi les clients des hôtels au Congo sont soumis à une taxe indirecte cumulée de près de 30%, l'une des plus élevées mondialement et la plus élevée de tous les secteurs économiques Congolais : 18.9% de TVA et centime additionnel, 10% de taxe touristique et entre 1 et 2% de taxe municipale suivant les villes.

Mais de nombreux hôtels ne payent pas ces taxes.

Constitués en établissement, ils payent l'impôt forfaitaire et n'ayant pas de licence, ne payent pas les taxes touristiques et municipales.

Nous sollicitons tout d'abord l'abandon de la taxe municipale et de la taxe touristique pour les citoyens Congolais.

Sinon, nous suggérons le remplacement de ces taxes par des taxes forfaitaires établis par rapport au nombre de lit, afin que tous les hôtels soient sur pieds d'égalité.

Si cela n'est pas possible, afin que tous les hôtels soient sur pieds d'égalité et soumis aux mêmes taxes, nous souhaiterions que les établissements qui ne respectent pas ces règles soient pénalisés voire fermer administrativement.

Ces pratiques dénotent autant une concurrence déloyale tant vis-à-vis des différents établissements qu'au niveau des faveurs fiscales que certains se verraient attribuer, et il est donc nécessaire de résoudre ces problématiques.

Notamment en facilitant l'obtention de la licence ou d'une autorisation du ministère du Tourisme.

Ou en définissant un régime forfaitaire à l'ensemble du secteur hôtelier selon une nomenclature claire et définie selon le type d'établissement (hôtelier et/ou appartement meublé, communément appelé Apart 'hôtel)

Nous souhaitons que ces points soient discutés avec les autorités compétentes et avons sollicité une requête d'audience auprès du Ministère du Tourisme.

### 3.2. Le développement du Tourisme en République du Congo

La santé du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dépend de celle des autres secteurs.

Les clients des hôtels étant majoritairement issus du monde des affaires, l'occupation des hôtels dépend de l'attractivité de la ville pour de nouveaux investissements.

Quant aux restaurants, c'est le niveau de vie en général qui influence leur fréquentation.

Une des difficultés du secteur hôtelier est le non-accompagnement par le gouvernement d'une politique claire en matière de développement du Tourisme.

Hormis quelques sporadiques actions de communication, il n'y a clairement pas d'action forte pour aider les acteurs économiques du segment quant au développement du Tourisme et donc de notre secteur d'activité.

L'Etat Congolais a beaucoup investi dans l'hôtellerie et est propriétaire d'un large parc hôtelier.

Il a néanmoins peu fait pour le tourisme et aujourd'hui l'offre dépasse largement la demande.

Le tourisme d'affaire représente la majorité de la clientèle des hôtels et rien n'est fait pour attirer le tourisme de loisir.

Il est malheureusement impossible d'attirer des citoyens Congolais ou des pays limitrophes pour passer un weekend à Brazzaville ou Pointe-Noire dans la configuration actuelle des connexions aériennes et portuaires.

En effet, pour passer un weekend dans une ville, il faut être capable d'y arriver le vendredi soir ou samedi matin et quitter le dimanche soir.

Or il n'y a pas de vol tardif qui lie Brazzaville aux autres villes Congolaises ou voisines le vendredi et le dimanche soir.

Les axes de discussion que nous souhaiterions aborder également avec le Ministère de tutelle:

=> Accessibilité des visas touristiques

=> Possibilité de délivrer des certificats d'hébergement par les hôteliers (visa d'affaires)

=> Facilitation d'entrée sur le territoire Congolais (e-visa)

=> Le manque d'offre du secteur aérien et leurs tarifs rédhibitoires

=> Et bien d'autres orientations que le secteur pourrait soumettre, mais sans cela il ne peut y avoir de politique forte de développement du tourisme (dans sa globalité) en République du Congo.

### 3.3. La problématique des dettes des administrations publiques dans l'Hôtellerie

Nous sollicitons une assistance afin de pouvoir obtenir des reconnaissances de dettes de l'ensemble des factures dues aux hôtels.

En effet, de nombreuses factures sont dues dans différents ministères et institutions nationales qui souvent refusent de délivrer le moindre document, ces derniers prétextant diverses raisons.

Il y a également la reconnaissance de la dette due aux hôtels qui ont été réquisitionnés lors de l'épidémie de COVID 19. Certains hôtels ont obtenu des paiements d'autres non et nous demandons qu'ils soient traités sur pieds d'égalité.

### 3.4. L'Annexe « Catering Pétrolier » à la Convention sectorielle

Les travaux de négociations avec l'ensemble des partenaires sociaux ont eu lieu tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2024 quant à l'adoption de l'annexe III de la convention collective de l'hôtellerie et assimilés spécifique au catering pétrolier et gazier, avec la révision des salaires et primes liés au secteur.

Les travaux se sont terminés le 19 juillet dernier avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 4. Conclusions & perspectives du secteur

Tant qu'il n'y aura pas une fiscalité équitable, un traitement normalisé des établissements hôteliers vs les autres établissements venant en concurrence non réglementée, une volonté forte avec des moyens contribuant à développer le secteur touristique, les perspectives dans le secteur de l'hôtellerie ne seront pas florissantes.

De même, le secteur de la restauration qui voit sa fréquentation de plus en plus en baisse ces derniers mois, ne devrait pas s'améliorer tant les charges des ménages augmentent (inflation alimentaire, augmentation de l'essence, etc...) ajouté à d'autres facteurs impactant.

Le secteur du catering pétrolier est dans une phase de transition, avec les développements sur le secteur gazier, et des phases d'exploration en cours, ne devrait pas avoir de réelle croissance avant 2026.

**Merci pour votre attention**